

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 NOVEMBRE 2012**

Au cours de sa séance du 15 novembre 2012 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **demandé la désaffectation du presbytère**

Un grave dégât des eaux a laissé le presbytère dans un état d'insalubrité depuis le début janvier 2010. Sa réhabilitation étant envisagée par la commune, des démarches ont été entreprises auprès de l'Evêché pour obtenir sa désaffectation. Un accord de principe ayant été obtenu, il s'agit par cette délibération de saisir M. le Préfet de ce projet. Une antenne paroissiale sera mise à la disposition du Conseil de Fabrique, soit dans les locaux désaffectés, soit dans les locaux de la mairie.

➤ **autorisé le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux aménagements de sécurité dans la traverse de la RD7.**

Le marché initial a été signé par l'équipe communale précédente en 2007 et le Conseil Municipal actuel a en 2008 alourdi considérablement la mission de maîtrise d'œuvre sur ce programme de travaux, en instaurant notamment un fractionnement des travaux en plusieurs tranches et la multiplication des éléments de cette mission. Cet avenant de 14.312 €HT porte le marché à un nouveau montant de 82.912 €HT, le montant initial était de 68.600 €HT.

➤ **adopté la modification budgétaire n°3/2012 à 13 voix pour et une abstention (M. SUTTER).**

Cette modification porte, entre autres mouvements de gestion courante, sur l'inscription des crédits nécessaires à l'achat d'une tondeuse autoportée.

➤ **décidé le gel de la revalorisation des loyers communaux pour 2013.**

Décision prise en considération de la crise économique et sociale du moment.

➤ **renouvelé le contrat de dératisation pour les trois prochaines années.**

Il a été réattribué à la société qui en est actuellement titulaire pour les mêmes prestations et au même tarif.

➤ **décidé la participation de la commune (autorisé par décret 2011-1474 du 08/11/2011) au financement du régime de prévoyance dont bénéficie le personnel communal.**

Depuis 1998, un contrat collectif a été mis en place à SAULNY pour permettre aux agents de percevoir le salaire perdu après 90 jours d'arrêt maladie. Il n'y avait pas de participation patronale. A compter du 01 janvier 2013, ledit contrat est résilié, les agents adhérant à une mutuelle dite « labellisée » pourront percevoir une participation à leur cotisation de 6€ par agent et par mois.

➤ **admis en non valeur la somme de 840 €.**

Il s'agit de chèques impayés établis par une association qui avait loué la salle polyvalente pour y faire des lotos. Malgré les poursuites engagées, ces crédits sont irrécouvrables.

➤ **émis, à 11 voix pour et 3 abstentions (MRS FIXARIS, HECKEL et ZIEGLER) un avis favorable sur le périmètre de la communauté d'agglomération issu de la fusion envisagée de la communauté d'agglomération de Metz-Métropole et de la communauté de communes du Val Saint-Pierre.**

Les quatre communes constituant la communauté de communes du Val Saint-Pierre, CHESNY, JURY, MECLEUVES, et PELTRE, devraient être incorporées par décision préfectorale à la communauté d'agglomération de METZ-METROPOLE à compter du 01 janvier 2014.

➤ **approuvé le rapport de la commission locale des charges transférées à METZ-METROPOLE.**

Ce rapport déjà approuvé en février dernier a été modifié pour tenir compte du fait que les déclarations de naissance qui auront lieu à la nouvelle maternité se feront à la mairie de PELTRE. Cela constitue un allègement des charges d'Etat Civil pour les 40 communes de METZ-METROPOLE.

➤ **annulé sa décision du 28 juin 2012 relative à la consultation du public prise en application de la Loi 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire.**

Cette Loi ayant été abrogée par la Loi 2012-955 du 06 août 2012, la consultation envisagée n'a plus lieu d'être.

➤ **accepté la cession d'une zone de retournement d'environ 230 m<sup>2</sup> qui lui est proposée au prix de un euro devant l'ancienne ferme sise 29 rue de l'Eglise.**

➤ **pris acte de la suite donnée à trois déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **modifié le règlement intérieur de la bibliothèque.**

➤ **autorisé le Maire à signer une convention avec HAGANIS relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de réfection définitive rue de Vigneulles.**

HAGANIS qui vient de procéder à la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et pluviales rue de Vigneulles et dans les deux impasses des Primevères, ne va pas pouvoir réaliser tout de suite la réfection définitive de la voirie rue de Vigneulles puisque le S.I.E.G.V.O. va y remplacer la conduite d'eau potable et G.R.D.F. va y installer son réseau gaz. Ces travaux seront donc effectués sous maîtrise d'ouvrage de la commune en 2013.

Le Maire lève la séance à 21 heures 15.

Le Maire,

Arlette MATHIAS

## **INFORMATIONS :**

Un appartement type F3 est à louer à compter du 01 octobre 2012 :

- Résidence Le Calembourg, 35, rue de Metz
- Surface 76 m<sup>2</sup>, 1 séjour, 2 chambres, 1 cave, 2 emplacements de parking,
- Loyer 639 € + charges 11,50 € = 650,50 € mensuels.

## **GOUTER DES AINES du 04 décembre 2012**

La gendarmerie nationale interviendra pour donner des conseils anti-agression et anti-cambriolage.

## **PARC DE LOISIRS RUE DU MOULIN**

**Attention :** Comme indiqué dans le règlement affiché sur place, les portes du parc se ferment automatiquement dès la mise en service de l'éclairage public. Ces derniers jours, plusieurs personnes se sont fait piéger !